Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260112-DEL202601005-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 12/01/2026
DATE DE CONVOCATION : 06/01/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 (quorum : 10)
PRÉSENTS : 15 **POUVOIRS :** 2

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOVEN s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Maire.

PRÉSENTS : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Fabienne HEMERY, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Magali POISSON-VANNIER, Jacques ESTEVE, Aurélie SAULNIER (arrive à 19h37 au point 2), Yoann GUILLAUME.
POUVOIRS : Emmanuelle PELLETIER donne pouvoir à Nathalie BLOMMAERT, Ronan GUIBERT à Olivier TORTELIER,
ABSENTS : Mickaël TANGUY (excusé), Géraldine TRONCA
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yannick TRINQUART

Aménagement du territoire et cadre de vie
2026.01.005 Acquisition de la parcelle AB 691 (72 m²) sise 9 rue des Croix de Roche

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner la propriété bâtie sise 9 rue des Croix de Roche (AB 690) appartenant à Monsieur Ange VALLÉE, y compris la parcelle cadastrée section AB n° 691 d'une contenance de 72 m² correspondante au trottoir au droit de la propriété bâtie.



Il a été convenu avec Maître PINGUET, notaire à GOVEN, de régulariser la propriété communale de la parcelle AB 691 au prix de 1 €/m², soit 72 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (Magali POISSON-VANNIER s'abstient), le conseil municipal :

- **Approuve l'acquisition de la parcelle AB 691 appartenant à Monsieur Ange VALLÉE, au prix de 1 €/m², soit 72 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en ce sens, notamment les actes notariés nécessaires auprès de Maître PINGUET, notaire à GOVEN.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Norbert SAULNIER

Le secrétaire de séance,
Yannick TRINQUART